

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Dr. Siddika Mithani, President of the Canadian Food Inspection, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.

THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Vancouver this day of October 7, 2022, at 6:00 pm.

ATTENDU QUE, je, Dre Siddika Mithani, présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie de l'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Vancouver en ce jour du 7 octobre 2022 à 18h00.



Siddika Mithani, Ph.D.
President of the Canadian Food Inspection Agency
Présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Quebec – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Quebec bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 117 (PCZ-117)

Starting at the intersection of Montée Monette Rd and Road 217.
South on Road 217 to Montée Singer Rd.
North on Montée Singer Rd. to Range Road St-Claude.
Southeast on Range Road St-Claude to Ruisseau-des-Noyers Rd.
North on Ruisseau-des-Noyers Rd to Clocher Rd.
Southeast on Clocher Rd to des Patriotes W Rd.
South on des Patriotes W Rd the Mnt Brunelle bridge.
South on the Mnt Brunelle bridge to Road 219.
North on Road 219 to the intersection of des Vieux-Moulins Rd and GPS coordinate 45.291700N 73.355007W.
Southwest on Road 219 to the intersection with des Ormes Rd and GPS coordinate 45.295879N 73.324861W.
South on des Ormes Rd to Principale Rd.
Southeast on Principal Rd to Montée de l'Église .
Southwest on Montée de l'Église to 94E Avenue.
East on 94E Ave. to Montée Breault.
Southwest on Monté Breault to Montée Blais.
Southwest on Monté Blais to Road Rang St-Joseph.
Southeast on Raod Rang St-Joseph to Montée du Petit-Rang.
South on Montée du Petit-Rang to de la 3e Ligne Rd.
West on de la 3e Ligne Rd to the intersection of Louis-Cyr Rd and GPS coordinate 45.145312N, 73.363201W.
Southwest over terrain from Louis-Cyr Rd and GPS coordinate 45.145312N, 73.363201W , 73.363201W to Rang Double and GPS coordinate 45.138349N 73.399207W.
West over terrain from Road Rang Double and GPS coordinate 45.138349N 73.399207W to Rang St-André and GPS coordinate 45.135867N 73.4465W.
West over terrain from Rang St-André and GPS coordinate 45.135867N 73.4465W to Highway 15 and GPS coordinate 45.137895N 73.468129W.
Northwest over terrain from Highway 15 and GPS coordinate 45.137895N 73.468129W to Fortin Rd and GPS coordinate 45.15418N 73.506152O.
Northwest on Fortin Rd to the intersection with Rue St-Patrice.
North on St-Patrice Rd to Pinsonneault rd.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

West on Pinsonneault Rd to Rang St-François.
North on Road Rang St-François to the intersection with Road Rang Ste-Mélanie.
North-west on Road Rang Ste-Mélanie to Montée Lambert.
North on Montée Lambert to Principale Rd.
Northeast on Principale Rd to Route 221.
North on route 221 to Principale Rd.
Northeast on Principale Rd to the intersection with Route 217.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de Québec– Annexe de déclaration » se décrit comme suit :

La région suivante de la province de Québec est délimitée par :

Limites géographiques pour :

Zone de contrôle primaire 117 (ZCP-117)

À partir de l'intersection de la route Mnt Monette et de la Route 217.

Vers le sud sur la route 217 jusqu'à la Rue Mnt Singer.

Vers le nord-est sur la route Mnt Singer jusqu'au Rang St-Claude.

Vers le sud-est sur le rang St-Claude jusqu'au ch. du Ruisseau-des-Noyers.

Vers le nord sur le ch. du Ruisseau-des-Noyers jusqu'au ch. du Clocher.

Vers le sud-est sur le ch. du Clocher jusqu'au ch. des Patriotes O.

Vers le sud sur le ch. des Patriotes O. jusqu'au pont Mnt Brunelle.

Vers le sud sur le pont Mnt Brunelle jusqu'à la Route 219.

Vers le nord sur la route 219 jusqu'à l'intersection avec le ch. des Vieux-Moulins et les coordonnées GPS 45.291700N 73.355007O.

Vers le sud-ouest sur la route 219 jusqu'à l'intersection avec le ch. des Ormes et les coordonnées 45.295879N 73.324861O.

Vers le sud sur le ch. des Ormes jusqu'à la Rue Principale.

Vers le sud-est sur la rue Principale jusqu'à la Mnt de l'Église.

Vers le sud-ouest sur la Mnt de l'Église jusqu'à la 94e Avenue.

Vers l'est sur la 94e Avenue jusqu'à la Mnt Breault.

Vers le sud-ouest sur la Mtn Breault jusqu'à la Mnt Blais.

Vers le sud-ouest sur la Mtn Blais jusqu'au Rang St-Joseph.

Vers le sud-est sur le Rang St-Joseph jusqu'à la Mnt du Petit-Rang.

Vers le sud sur la Mnt du Petit-Rang jusqu'au ch. de la 3e Ligne.

Vers l'ouest sur le ch. de la 3e Ligne jusqu'à l'intersection avec le ch. Louis-Cyr et les coordonnées 45.145312N, 73.363201O.

Vers le sud-ouest à partir du ch. Louis-Cyr et les coordonnées 45.145312N, 73.363201O en traversant le terrain jusqu'au Rang Double et les coordonnées 45.138349N 73.399207O.

Vers l'ouest à partir du Rang Double et les coordonnées 45.138349N 73.399207O en traversant le terrain jusqu'à l'intersection avec le Rang St-André et les coordonnées 45.135867N 73.4465O.

Vers l'ouest à partir du Rang St-André et les coordonnées 45.135867N 73.4465O en traversant le terrain jusqu'à l'intersection avec l'autoroute 15 et les coordonnées 45.137895N 73.468129O.

Vers le nord-ouest, à travers champs jusqu'à l'intersection avec la Rue Fortin, Point de coordonnées 45,15418N 73,506152O.

Vers le nord-ouest sur la rue Fortin jusqu'à l'intersection avec la Rue St-Patrice.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Vers le nord sur la Rue St-Patrice jusqu'à la Rue Pinsonneault.
Vers l'ouest sur la Rue Pinsonneault jusqu'au Rang St-François.
Vers le nord sur le Rang St-François jusqu'à l'intersection avec le Rang Ste-Mélanie.
Vers le nord-ouest sur le Rang Ste-Mélanie , jusqu'à la Montée Lambert.
Vers le nord sur la Montée Lambert jusqu'à la Rue Principale.
Vers le nord-est sur la Rue Principale jusqu'à la route 221.
Vers le nord sur la route 221 jusqu'à la Rue Principale.
Vers le nord-est sur la Rue Principale jusqu'à l'intersection avec la Route 217.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.